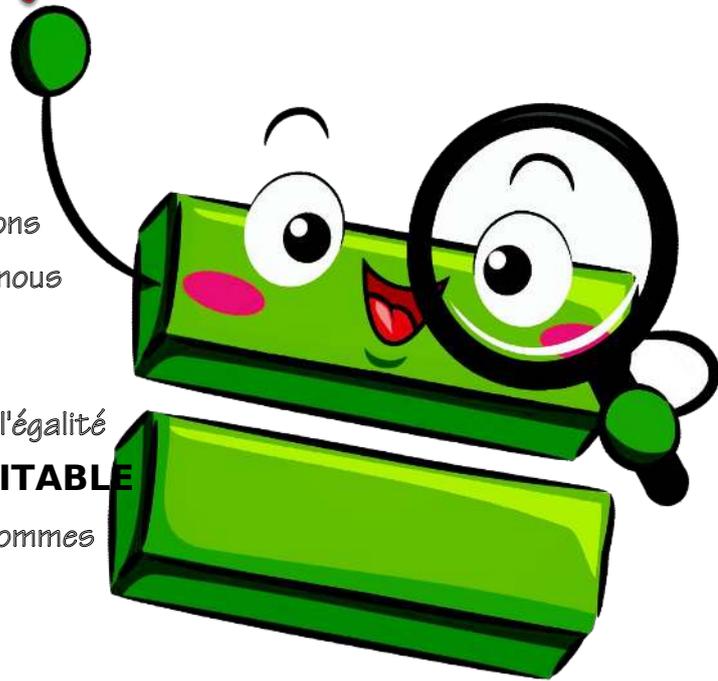


L'égalité n'est pas une option

Comme tous les sujets abordés en réunions sociales, celui de l'égalité professionnelle nous tient tout particulièrement à cœur.

FO se bat depuis plusieurs années pour l'égalité professionnelle, un traitement **EQUITABLE** et **JUSTE** entre les femmes et les hommes **ET** contre toutes les inégalités salariales.



LE BON SENS

Vos élus **FO** se sont donc attelés une nouvelle fois à étudier attentivement le dossier afin d'apporter des propositions innovantes et comme toujours chez **FO**... pleines de sens !

Une première réunion sur le sujet a eu lieu le 28 juin dernier et **FO** y a précisé que nous ferions part de nos revendications par tract :

- Un référentiel des bonnes pratiques managériales en matière d'égalité professionnelle et des formations de sensibilisation à la mixité,
- Des offres d'emploi internes ou externes rédigées de manière à ce qu'elles s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes. De nos jours est-ce normal de décourager les salariés à postuler à tel poste car celui-ci serait réservé aux hommes et vice-versa ?
- La sensibilisation des salariés à l'égalité professionnelle notamment en rappelant ce principe dans les contrats de travail des salariés ou de ceux des prestataires extérieurs,

■ Lorsqu'un déséquilibre homme/femme est constaté, la Direction devra mettre en œuvre des mesures transitoires de progression soit par une mobilité professionnelle voulue soit par une augmentation annuelle qui permettra à la personne de ne pas être en dessous de la moyenne salariale de sa fonction,



Un contrôle systématique des rémunérations à l'embauche à niveau de formation, de poste et d'expérience comparables, l'objectif étant l'annulation de 100% des écarts constatés sur les salaires fixes d'embauche,



Mention écrite, par courrier ou mail, du rattrapage salarial auquel le salarié aura droit à son retour de congé maternité/ adoption/parental et l'informer de sa possibilité d'être alerté des bourses à l'emploi durant son absence,

Une prise en charge à 100% de la mutuelle pendant la première année du congé parental,

Concernant l'ancienneté, le congé parental compte actuellement pour moitié, **FO** demande à ce qu'il soit pris dans son intégralité,

Pour encourager la prise du congé parental à temps complet et notamment par les hommes (actuellement moins de 1% d'hommes concernés), **FO** souhaite le versement par la Matmut d'une indemnité de 300 € la première année, voire les années suivantes,

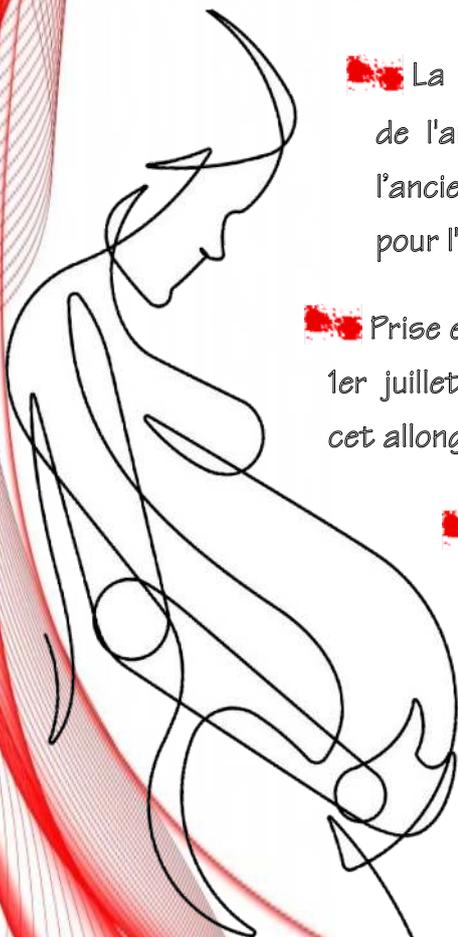


FO demande un abondement du CET de 0,5 jour lorsque le salarié l'utilise pendant le congé parental d'éducation,

La période de congé maternité est intégrée pour le calcul de l'ancienneté à la différence du congé paternité, **FO** propose que l'ancienneté soit prise en compte pendant le congé paternité ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre !

Prise en charge à 100% du congé paternité dont la durée a augmenté au 1er juillet 2021 ainsi qu'une information sur MatmutConnect concernant cet allongement,

Absences autorisées pour accompagnement aux examens médicaux de la grossesse afin de permettre au conjoint ou à la conjointe de se rendre « aux 7 actes médicaux obligatoires » pendant et après la grossesse, Ces autorisations d'absence s'appliquent également en cas de recours à une assistance médicale à la procréation (PMA) et l'adoption,



• Favoriser le recours au télétravail à 100% pour les femmes enceintes afin de réduire leurs déplacements et leur état de fatigue sur avis du médecin du travail,

• Un management bienveillant aux demandes de temps partiels ainsi qu'à leurs renouvellements.

En effet, force est de constater qu'actuellement la Direction y est plus réticente, voire même dans certains cas décourage les salariés à le prendre sous couvert d'une future augmentation, évolution ou promotion,

• En cas de refus de temps partiel, que le salarié entend contester, **FO** souhaite la mise en place d'une commission paritaire (composée de la Direction et d'un élu de chaque Organisation Syndicale représentative) devant se réunir au plus tard dans les 15 jours suivant le refus,



• L'alignement de la rémunération des heures complémentaires sur celle des heures supplémentaires,

• Des journées enfants malades supplémentaires sur justificatif médical et rémunérées à 50% jusqu'aux 14 ans de l'enfant,

• Une prise en charge à 100% par la Matmut des frais de garde supplémentaires générés par un départ en formation.

Pour FO ces propositions sont plus que jamais au cœur de l'actualité et collent parfaitement avec les "valeurs mutualistes" du Groupe sans cesse martelées et prônées par notre Direction.

Ces valeurs doivent s'appliquer aux salariés du Groupe et pas seulement aux sociétaires !



De plus, le bien être des salariés est essentiel et primordial pour **FO** mais pas seulement...

En effet, d'après une étude de l'Université de Warwick, le bonheur favorise un gain de productivité de 12% chez les salariés.

Quant aux travailleurs malheureux, ils sont 10% moins productifs que la moyenne.

La Matmut a donc tout à gagner en mettant en place de telles mesures qui favoriseraient le recrutement, et le bien-être au travail mais qui lui permettraient aussi de devenir un exemple à suivre en matière d'égalité professionnelle.



FO n'a plus qu'à espérer que nous serons écoutés par la Direction et soutenus par les autres Organisations Syndicales.

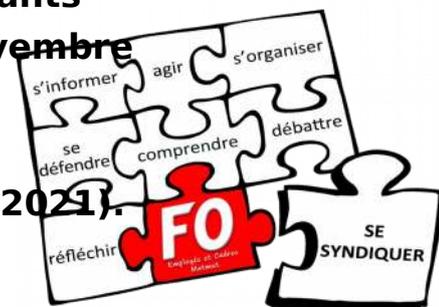
L'unité syndicale nous paraît plus que primordiale sur un sujet si important pour les salariés.

Et comme le dit le proverbe « tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ! »

Faisons de cet accord plus qu'un simple faire-valoir pour la devanture de la Matmut !

Mettons en place des mesures concrètes et efficaces pour les salariés.

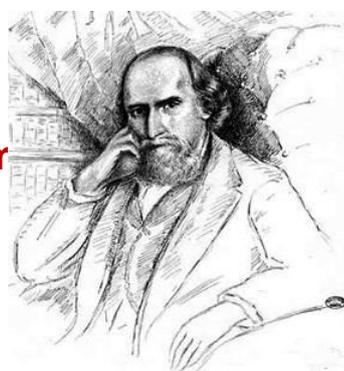
FO vous encourage à contacter ses représentants en région ou au siège (cf. tract du 6 novembre 2020) pour toutes vos questions, propositions, remarques mais surtout pour faire valoir vos droits ou encore adhérer (cf. tract du 22 juin 2021).



**« L'égalité est un désir,
l'inégalité est un fait en ce m**

Henri-Frédéric Amiel

A nous d'y remédier



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO, le syndicat qui prône l'égalité